공중보건법전 : 보건의료인 [부분번역]

국 가 프랑스

원 법 률 명 Professions de santé

제 정 2009.07.23 Loi no. 2009-879

개 정 2019.12.24 Loi no. 2019-1446

수 록 자 료 공중보건법전, pp.1-38

발 행 **사** 항 서울 : 국회도서관, 2020

이 번역문은 외국 법률의 해석이나 이해를 돕기 위한 자료이며, 법적 효력이 없습니다.



Code de la sante publique

Partie législative

Quatrième partie : Professions de santé

Livre préliminaire : Dispositions communes

Titre Préliminaire : Missions des professionnels de santé

Chapitre 1er: Dispositions générales

Article L4001-1

L'exercice d'une profession de santé comprend des missions de santé publique qui comportent :

1° Les obligations déclaratives prévues au présent code, notamment aux articles L. 1413-7, L. 1413-14, L. 1413-15 et L. 3113-1;

2° La participation, le cas échéant, à des actions de prévention, de dépistage et de soins nécessitées par un contexte d'urgence sanitaire, mises en œuvre par les agences régionales de santé en application de l'article L. 1431-2;

3° Sur la base du volontariat, la participation à des actions de veille, de surveillance et de sécurité sanitaire.

Article L4001-2

A l'occasion de l'inscription au tableau de

공중보건법전

법률부

제4부 보건의료인

예비권 공통규정

예비편 보건의료인의 임무

제I장 일반규정

제L4001-1조

보건의료인은 다음 각 호의 사항을 비롯한 공중보건 임무를 수행한다.

1°이 법전 제L1413-7조, 제L1413-14조, 제L1413-15조 및 제L3113-1조에서 정하는 신고의무

2° 필요한 경우 제L1431-2조에 따라 레지 옹보건청이 실시하는 긴급보건조치에 필요한 예방, 검진 및 치료 활동에 참여

3° 자발적으로 관찰, 감시 및 보건안전 활동에 참여

제L4001-2조

보건의료인은 직종별협의회 회원명부 등록

l'ordre, les professionnels de santé déclarent auprès du conseil de l'ordre compétent une adresse électronique leur permettant d'être informés des messages de sécurité diffusés par les autorités sanitaires. Cette information est régulièrement mise à jour et transmise aux autorités sanitaires à leur demande.

Chapitre II: Dispositions communes relatives à la reconnaissance des qualifications professionnelles

Section 1: Alerte

Article L4002-1

Créé par Ordonnance n°2017-50 du 19 ianvier 2017 - art. 1

Un professionnel relevant de la présente partie peut faire l'objet d'une alerte dans les conditions prévues aux articles 7 et 8 de l'ordonnance n° 2016-1809 du 22 décembre 2016 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles de professions réglementées.

Section 2 : Carte professionnelle Article L4002-2

Créé par Ordonnance n°2017-50 du 19 janvier 2017 - art. 1

La carte professionnelle européenne est applicable aux professions de pharmacien, d'infirmier et de masseur— kinésithérapeute dans les conditions prévues aux articles 1er à 4 de l'ordonnance n° 2016—1809 du 22

시 보건 당국이 배포하는 안전 관련 전달사항을 수신할 수 있도록 직종별협의회 관할지부에 본인의 전자우편 주소를 알린다. 이러한 정보는 정기적으로 갱신되어야 하며 보건 당국의 요청이 있으면 전달이 이루어져야한다.

제II장 전문자격 인정에 관한 공통규정

제1절 경보제도

제L4002-1조

2017년 1월 19일 제2017-50호 법률명령 제1조에 따라 신설

이 부에 해당하는 보건의료인은 규제 대상 직종의 전문자격 인정에 관한 2016년 12월 22일 제2016-1809호 법률명령 제7조 및 제8조의 조건에 따라 무자격 보건의료행위 적발 시 전체 유럽연합 회원국에 통보되는 경보제도의 대상이 될 수 있다.

제2절 직업카드

제L4002-2조

2017년 1월 19일 제2017-50호 법률명령 제1조에 따라 신설

유럽직업카드는 규제 대상 직종의 전문자격 인정에 관한 2016년 12월 22일 제2016-1809호 법률명령 제1조부터 제4조까지의 조 건에 따라 약사, 간호사 및 물리치료사에 대

décembre 2016 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles de professions réglementées.

Section 3 : Accès partiel Article L4002-3

Créé par Ordonnance n°2017-50 du 19 janvier 2017 - art. 1

- I. —Un accès partiel à une activité professionnelle relevant de la présente partie peut être accordé au cas par cas lorsque les trois conditions suivantes sont remplies i
- 1° Le professionnel est pleinement qualifié pour exercer, dans l'Etat d'origine membre de l'Union européenne ou partie à l'accord sur l'Espace économique européen, l'activité professionnelle pour laquelle il sollicite un accès en France;
- 2° Les différences entre l'activité professionnelle légalement exercée dans l'Etat d'origine et la profession correspondante en France sont si importantes que l'application de mesures de compensation reviendrait à imposer au demandeur de suivre le programme complet d'enseignement et de formation requis pour avoir pleinement accès à la profession en France;
- 3° L'activité professionnelle pour laquelle l'intéressé sollicite un accès peut objectivement être séparée d'autres

하여 적용할 수 있다.

제3절 보건의료 직업활동의 일부허가 제L4002-3조

2017년 1월 19일 제2017-50호 법률명령 제1조에 따라 신설

- I. 이 부에 해당하는 보건의료 직업활동에 대한 일부허가는 다음 각 호의 세 가지 조건 이 충족되면 사례별로 부여될 수 있다.
- 1° 프랑스에서 일부허가를 신청한 보건의료 인의 직업활동 수행이 유럽연합 회원국 또는 유럽경제지역협정 당사국에 속하는 출신국에 서 정식으로 그 수행 자격을 인정받은 경우
- 2° 출신국에서 합법적으로 수행하던 보건의 료 직업활동과 프랑스의 동종 직종 간에 현 저한 차이가 있어 이에 대한 보완조치 적용 에 따라 프랑스에서 보건의료 직업활동을 정 식으로 수행하는 데 필요한 교육·훈련프로그 램을 일부허가 신청자에게 모두 이수하도록 한 경우
- 3° 일부허가 신청자의 보건의료 직업활동이 객관적으로 프랑스에서 인정되는 직종 이외 의 직업활동으로 구분될 수 있는 경우. 프랑

activités relevant de la profession en France; l'autorité compétente française tient compte du fait que l'activité professionnelle peut ou ne peut pas être exercée de manière autonome dans l'Etat membre d'origine.

II. -L'accès partiel peut en outre être refusé si ce refus est justifié par des raisons impérieuses d'intérêt général, s'il est propre à garantir la réalisation de l'objectif poursuivi et s'il ne va pas au-delà de ce qui est nécessaire pour atteindre cet objectif.

Article L4002-4

Créé par Ordonnance n°2017-50 du 19 janvier 2017 - art. 1

La demande d'accès partiel de l'intéressé est examinée, selon le cas, comme une demande à fin d'établissement ou de libre prestation de services de la profession concernée. L'autorité compétente se prononce sur les demandes à fin d'établissement après avis de l'ordre le cas échéant concerné.

Article L4002-5

Créé par Ordonnance n°2017-50 du 19 janvier 2017 - art. 1

Dans l'exercice des activités auxquelles un accès partiel lui a été accordé, le professionnel dispose des mêmes droits, est soumis aux mêmes obligations et encourt

스 관할관청은 이러한 경우 해당 보건의료 직업활동이 일부허가 신청자의 출신국인 유 럽연합 회원국에서 독립적으로 수행될 수 있 는지를 검토하여야 한다.

II. 추구하는 목표가 실현되도록 보장하고 이러한 목표를 달성하는 데 필요한 범위를 벗어나지 아니하면 일부허가는 공익과 관련 된 긴급 사유가 입증되는 경우에 거절될 수 있다.

제L4002-4조

2017년 1월 19일 제2017-50호 법률명령 제1조에 따라 신설

일부허가 신청은 해당 직종과 관련된 시설의 설립 또는 서비스 제공의 자유를 목적으로 하는 신청과 함께 사례별로 분류하여 심사한 다. 관할관청은 필요한 경우 해당 직종별협 의회의 의견을 수렴한 후 시설 설립 목적의 신청에 대하여 결정을 내린다.

제L4002-5조

2017년 1월 19일 제2017-50호 법률명령 제1조에 따라 신설

일부허가를 받은 보건의료인의 경우 해당 직업활동 수행 시 같은 권리가 부여되고 이 조의 규정에 따라 사례별로 시설의 설립 또는 서비스 제공의 자유에 관한 규정을 적용받는

les mêmes responsabilités civiles, disciplinaires et pénales que les professionnels relevant, selon le cas, des dispositions relatives à l'établissement ou de celles relatives à la libre prestation de services, sous réserve des dispositions du présent article.

L'intéressé exerce sous le titre professionnel de l'Etat d'origine rédigé dans la langue de cet Etat. L'autorité compétente peut exiger une traduction en français de ce titre professionnel.

L'intéressé informe clairement les patients et les autres destinataires de ses services des actes qu'il est habilité à effectuer dans le champ de son activité professionnelle.

Le tableau de l'ordre concerné comporte une liste distincte mentionnant les actes que les intéressés sont habilités à effectuer dans le champ de la profession, le cas échéant dans la spécialité au titre de laquelle ils sont inscrits. Les intéressés sont électeurs aux conseils de l'ordre mais n'y sont pas éligibles.

Article L4002-6

Créé par Ordonnance n°2017-50 du 19 janvier 2017 - art. 1

La présente section n'est pas applicable aux professionnels qui remplissent les conditions requises pour bénéficier de la reconnaissance automatique de leurs qualifications professionnelles au sens de la 보건의료인과 같은 의무에 따라야 하며 같은 민사책임, 징계 및 처벌이 부과된다.

일부허가를 받은 당사자는 출신국의 언어로 작성된 전문자격증으로 직업활동을 수행한 다. 관할관청은 외국어로 된 전문자격증의 프랑스어 번역본을 요구할 수 있다.

일부허가를 받은 당사자는 환자 및 서비스를 제공받는 그 밖의 사람들에게 보건의료 직업 활동에 대한 수행 자격을 부여하는 증명서의 소지 사실을 명확히 밝힌다.

해당 직종별협의회 회원명부에는 일부허가를 받은 당사자의 보건의료 직업활동 수행 자격 증명서가 명시된 별도의 목록이 포함된다. 이 당사자는 직종별협의회 관할 지부에서 선 거권을 가지지만, 피선거권은 없다.

제L4002-6조

2017년 1월 19일 제2017-50호 법률명령 제1조에 따라 신설

전문자격 인정에 관한 2005년 9월 7일 유럽의회 및 이사회 지침 제2005/36/CE호에 따른 전문자격의 자동 식별을 위한 요건을 충족하는 보건의료인은 이 절의 적용 대상이

directive 2005/36/ CE du Parlement européen et du Conseil du 7 septembre 2005 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles.

Section 4: Dispositions communes

Article L4002-7

Créé par Ordonnance n°2017-50 du 19 janvier 2017 - art. 1

Les conditions et modalités d'application du présent chapitre sont définies par décret en Conseil d'Etat

Titre Ier : Coopération entre professionnels de santé

Chapitre unique : Protocoles de coopération

Section 1: Dispositions communes

Article L4011-1

Modifié par LOI n° 2019-774 du 24 juillet 2019 - art. 66 (V)

Par dérogation aux articles L. 1132-1, L. 4111-1, L. 4161-1, L. 4161-3, L. 4161-5, L. 4221-1, L. 4241-1, L. 4241-13, L. 4251-1, L. 4301-1, L. 4311-1, L. 4321-1, L. 4322-1, L. 4331-1, L. 4332-1, L. 4341-1, L. 4342-1, L. 4351-1, L. 4352-2, L. 4361-1, L. 4362-1, L. 4364-1, L. 4371-1, L. 4391-1, L. 4392-1, L. 4393-8, L. 4394-1 et L. 6316-1, les professionnels de santé travaillant en équipe peuvent s'engager, à leur initiative,

아니다.

제4절 공통규정

제L4002-7조

2017년 1월 19일 제2017-50호 법률명령 제1조에 따라 신설

이 장의 실행 조건 및 방식은 국참사원령으로 정한다.

제I편 보건의료인 간의 협력

단독장 협력 프로토콜

제1절 공통규정

제L4011-1조

2019년 7월 24일 제2019-774호 법률 제 66조(현행 조항)에 따라 개정

제L1132-1조, 제L4111-1조, 제L4161-1 제L4161-3조, 제L4161-5조, 조. 제 L4221-1조, 제L4241-1조, 제L4241-13 제L4251-1조. 제L4301-1조. L4311-1조, 제L4321-1조, 제L4322-1조, 제L4331-1조, 제L4332-1조, 제L4341-1 제L4342-1조, 제L4351-1조, L4352-2조, 제L4361-1조, 제L4362-1조, 제L4364-1조, 제L4371-1조, 제L4391-1 조. 제L4392-1조, 제L4393-8조, L4394-1조 및 제L6316-1조를 제외하고,

dans une démarche de coopération pour mieux répondre aux besoins des patients. Par des protocoles de coopération, ils opèrent entre eux des transferts d'activités ou d'actes de soins ou de prévention ou réorganisent leurs modes d'intervention auprès du patient.

Les protocoles de coopération précisent les formations nécessaires à leur mise en œuvre.

Le patient est informé des conditions de sa prise en charge dans le cadre d'un protocole de coopération.

Article L4011-2

Modifié par LOI n° 2019-774 du 24 juillet 2019 - art. 66 (V)

Les protocoles de coopération sont rédigés par les professionnels de santé. Un décret en Conseil d'Etat pris après avis de la Haute Autorité de santé définit les exigences essentielles de qualité et de sécurité des protocoles de coopération. Les protocoles précisent les dispositions d'organisation spécifiques auxquelles est subordonnée leur mise en œuvre.

Section 2: Protocoles nationaux Article L4011-3

Modifié par LOI n° 2019-1446 du 24 décembre 2019 - art. 50

I. -Un comité national des coopérations

팀 단위로 임무를 수행하는 보건의료인들은 환자의 요구에 효율적으로 대처하기 위하여 제안에 따라 협력절차에 참여할 수 있다. 보 건의료인들은 협력 프로토콜을 통하여 상호 간에 치료나 예방 관련 활동 또는 조치를 이 관하거나 환자에 대한 개입방법을 재조직할 수 있다.

협력 프로토콜에는 그에 필요한 교육을 상세 히 제시한다.

협력 프로토콜 차원에서 이루어지는 환자의 치료 조건에 관한 정보는 해당 환자에게 제 공되어야 한다.

제L4011-2조

2019년 7월 24일 제2019-774호 법률 제 66조(현행 조항)에 따라 개정

협력 프로토콜은 보건의료인이 수립한다. 협력 프로토콜의 품질 및 안전에 대한 필수 요건은 최고보건관청의 의견을 수렴한 후 제정된 국참사원령으로 정한다. 프로토콜에는 그시행에 따르는 특별조직 관련 규정을 명시한다.

제2절 국가 프로토콜

제L4011-3조

2019년 12월 24일 제2019-1446호 법률 제50조에 따라 개정

I. 국가직종간협력위원회는 직종 간의 협력

interprofessionnelles est chargé de la stratégie, de la promotion et du déploiement des coopérations interprofessionnelles. Il propose la liste des protocoles nationaux à élaborer et à déployer sur l'ensemble du territoire, appuie les professionnels de santé dans l'élaboration de ces protocoles et de leur modèle économique et émet un avis sur leur financement par l'assurance maladie. Il assure le suivi annuel et l'évaluation des protocoles autorisés. A cette fin, lui sont transmises annuellement les données pertinentes pour chacun des protocoles mis en œuvre.

Le comité national des coopérations interprofessionnelles peut proposer l'intégration des actes dérogatoires dans les compétences réglementaires des professionnels. Il propose leurs modalités de financement et de rémunération définitives par leur inscription sur la liste prévue à l'article L. 162-1-7 du code de la sécurité sociale.

Le comité est composé, selon des modalités précisées par décret, de représentants de l'Union nationale des caisses de l'assurance maladie, de la Haute Autorité de santé, des ministres chargés de la sécurité sociale et de la santé ainsi que des agences régionales de santé. Les conseils nationaux professionnels et les ordres des professions concernées sont associés aux travaux de ce comité.

II. -Le financement peut déroger aux

을 위한 전략 수립, 추진 및 전개를 담당한다. 국가직종간협력위원회는 전국 차원에서수립 및 전개될 국가 프로토콜 목록을 제안하며, 이러한 프로토콜 및 경제모델 수립과관련하여 보건의료인을 지원하고 건강보험공단을 통한 재정지원 방안을 제시한다. 국가직종간협력위원회는 승인된 프로토콜에 대한연간 모니터링 및 평가를 담당한다. 이를 위하여 국가직종간협력위원회는 시행되는 각프로토콜과 관련된 적절한 데이터를 매년 전달받는다.

국가직종간협력위원회는 비급여 의료행위를 규정된 전문의료 범위에 포함하는 제안을 할수 있다. 국가직종간협력위원회는 「사회보장법전」 제L162-1-7조에서 정한 건강보험 급여 목록에 이러한 의료행위를 등록함으로써 최종 재정지원 및 보수책정 방식을 제안한다.

해당 위원회는 명령으로 정한 방식에 따라 전국건강보험공단연합 이사장, 최고보건관청 위원장, 보건·사회보장 관련 주무부처 장관 및 레지옹보건청 청장으로 구성한다. 전국직 종별협의회 및 협력 프로토콜과 직접 관련된 직종별협의회는 최고보건관청의 심의에 참여 한다.

II. 재정지원과 관련하여 다음 각 호의 규정

dispositions suivantes:

1° Aux articles L. 162-5, L. 162-9, L. 162-11, L. 162-12-2, L. 162-12-9, L. 162-14, L. 162-14-1 et L. 162-32-1 du code de la sécurité sociale ainsi qu'à l'article L. 2112-7 du présent code, en tant qu'ils concernent les tarifs, honoraires, rémunérations et frais accessoires dus aux professionnels de santé par les assurés sociaux et par l'assurance maladie;

2° Aux 1°, 2°, 5° et 6° de l'article L. 160-8 du code de la sécurité sociale, en tant qu'ils concernent les frais couverts par l'assurance maladie;

3° A l'article L. 162-2 du code de la sécurité sociale, en tant qu'il concerne le paiement direct des honoraires par le malade;

4° Aux articles L. 160-13 et L. 160-14 du code de la sécurité sociale, relatifs à la participation de l'assuré aux tarifs servant de base au calcul des prestations.

Les dépenses mises à la charge de l'ensemble des régimes obligatoires de base d'assurance maladie qui résultent du financement des protocoles nationaux sont prises en compte dans l'objectif national de dépenses d'assurance maladie mentionné au 3° du D du I de l'article LO 111-3 du même code.

III. -Le protocole national et son modèle économique sont rédigés par une équipe de 에 대한 예외가 적용될 수 있다.

1° 규정이 보건의료인을 위하여 사회보험 피보험자와 건강보험공단이 부담하는 진료비,보수 및 부대비용과 관련된 경우,「사회보장법전」 제L162-5조,제L162-9조,제L162-11조,제L162-12-2조,제L162-12-9조,제L162-14-1조 및 제L162-32-1조와 이 법전 제L2112-7조

2° 규정이 건강보험공단이 부담하는 비용과 관련된 경우, 「사회보장법전」 제L160-8 조제1호, 제2호 및 제5호, 제6호

3° 규정이 환자가 직접 지급하는 진료비와 관련된 경우, 「사회보장법전」 제L162-2 조

4° 보험료 산정의 기준으로 사용되는 요금 표 산정에서 피보험자의 참여와 관련된 「사 회보장법전」 제L160-13조 및 제L160-14 조

국가 프로토콜에 대한 재정지원의 일환으로 전체 기초건강보험 의무제도에서 부담하는 비용은 같은 법전 제LO111-3조제I항의D제 3호에 따라 설정된 건강보험 급여지출 국가 목표치를 고려하여 이루어진다.

III. 국가 프로토콜과 그 경제모델 문서는 전 국직종별협의회 및 해당 직종별협의회의 지

rédaction, sélectionnée dans le cadre d'un appel national à manifestation d'intérêt, avec l'appui des conseils nationaux professionnels et des ordres des professions concernées. Le protocole national est autorisé sur l'ensemble du territoire national par arrêté des ministres chargé de la santé et de la sécurité sociale, après avis de la Haute Autorité de santé qui se prononce sur sa compatibilité avec le décret mentionné à l'article L. 4011-2 du présent code. Les ministres chargés de la santé et de la sécurité sociale peuvent suspendre et retirer un protocole pour des motifs liés à la sécurité et à la qualité des prises en charge.

IV. —Les structures d'emploi ou d'exercice des professionnels souhaitant mettre en œuvre un protocole national déclarent, le cas échéant conjointement, à l'agence régionale de santé compétente sa mise en œuvre sous leur responsabilité. L'agence peut suspendre la mise en œuvre de ce protocole dans une ou plusieurs structures pour des motifs liés à la qualité et à la sécurité des prises en charge et en cas de non—respect des dispositions du même protocole.

V. -Les conditions d'application du présent article sont précisées par voie réglementaire.

Section 3: Protocoles expérimentaux locaux

원 아래 국가공익사업 예비공모의 일환으로 선정된 기획안 집필진이 작성한다. 국가 프 로토콜은 이 법전 제L4011-2조에 따른 명 령에 부합되는지를 결정하는 최고보건관청의 의견을 수렴한 후에 보건·사회보장 관련 주 무부처 장관의 부령으로 전국적인 차원에서 숭인된다. 보건·사회보장 관련 주무부처 장 관은 치료의 안전 및 품질과 관련된 사유로 프로토콜을 중단하거나 철회할 수 있다.

IV. 국가 프로토콜을 시행하고자 하는 보건 의료인의 고용 조직 또는 직무 수행을 담당하는 조직은 필요한 경우 관할 레지옹보건청과 공동책임으로 프로토콜을 시행하도록 결정한다. 레지옹보건청은 치료의 안전 및 품질과 관련된 사유가 확인되고 해당 프로토콜 규정을 준수하지 아니한 경우 하나 이상의조직에서 이 프로토콜의 시행을 중단할 수 있다.

V. 이 조의 실행조건은 규정으로 정한다.

제3절 지역별 시범사업을 위한 프로토콜 수립

Article L4011-4

Modifié par LOI n° 2019-774 du 24 juillet 2019 - art. 66 (V)

Des professionnels de santé travaillant en équipe peuvent, à leur initiative, élaborer un protocole autre qu'un protocole national et qui propose une organisation innovante. Ce protocole est instruit, autorisé, suivi et évalué dans le cadre de la procédure des expérimentations à dimension régionale mentionnées au III de l'article L. 162-31-1 du code de la sécurité sociale. Le protocole n'est valable que pour l'équipe promotrice, dont les professionnels de santé sont tenus de se faire enregistrer sans frais auprès de l'agence régionale de santé.

Section 4 : Dispositions applicables au service de santé des armées

Article L4011-5

Créé par LOI n°2019-774 du 24 juillet 2019 - art. 66 (V)

- I. -Le présent chapitre s'applique au service de santé des armées dans les conditions suivantes :
- 1° Le ministre de la défense peut autoriser par arrêté la mise en œuvre pour l'ensemble des professionnels de santé relevant du service de santé des armées et sur tout le territoire national des protocoles de coopération mentionnés à l'article L. 4011-3;

제L4011-4조

2019년 7월 24일 제2019-774호 법률 제 66조(현행 조항)에 따라 개정

팀 단위로 임무를 수행하는 보건의료인들은 국가 프로토콜 외에도 혁신적인 조직을 제안하는 프로토콜을 자체적으로 수립할 수 있다. 이러한 프로토콜은 「사회보장법전」 제 L162-31-1조제III항에 따른 레지옹 단위시범사업의 일환으로 심사, 승인, 모니터링 및 평가가 이루어진다. 프로토콜은 레지옹보건청에 무료로 등록되는 보건의료인으로 구성되고 해당 프로토콜을 제안한 팀에 대해서만 유효하다.

제4절 군보건의료센터에 적용할 수 있는 규정

제L4011-5조

2019년 7월 24일 제2019-774호 법률 제 66조(현행 조항)에 따라 신설

I. 이 장은 다음 각 호의 조건으로 군보건의 료센터에 적용할 수 있다.

1° 국방부장관은 제L4011-3조에 따른 협력 프로토콜을 군보건의료센터 소속의 모든 보 건의료인을 대상으로 전국 차원에서 시행하 도록 부령으로 허가할 수 있다.

2° Le ministre de la défense peut également autoriser, par arrêté, la mise en œuvre pour l'ensemble du service de santé des armées et sur tout le territoire national de protocoles de coopération soumis au préalable à l'avis de la Haute Autorité de santé, qui se prononce sur leur compatibilité au décret mentionné à l'article L. 4011-2.

II. -Sont déterminées par décret les modalités selon lesquelles :

1° Les hôpitaux des armées ou les autres éléments du service de santé des armées peuvent être autorisés à adhérer aux protocoles mentionnés à l'article L. 4011-3;

2° Est réalisé le suivi des protocoles prévus aux 1° et 2° du I du présent article ;

3° Des professionnels de santé du service de santé des armées travaillant en équipe peuvent élaborer un protocole local expérimental prévu à l'article L. 4011-4.

Titre II : Développement professionnel continu des professionnels de santé

Chapitre unique

Article L4021-1

Modifié par LOI n°2016-41 du 26 janvier 2016 - art. 114 (V)

Le développement professionnel continu a pour objectifs le maintien et l'actualisation 2° 국방부장관은 제L4011-2조에 따른 명령에 부합되는지를 결정하는 최고보건관청이의견을 제시하기 전까지 제출된 협력 프로토콜을 군보건의료센터 소속의 모든 보건의료인을 대상으로 전국 차원에서 시행하도록 부령으로 허가할 수 있다.

II. 다음 각 호의 실행방식은 명령으로 정한다.

1° 군병원 또는 군보건의료센터 관련 시설이 제L4011-3조에 따른 프로토콜에 참여하기 위한 허가

2°이 조 제I항제1호와 제2호에서 정한 프 로토콜에 대한 모니터링 실시

3° 팀 단위로 임무를 수행하는 군보건의료 센터 소속 보건의료인을 대상으로 한 제 L4011-4조에서 정한 지역별 시범사업 프로 토콜 수립

제II편 보건의료인 지속적 전문 개발

단독장

제L4021-1조

2016년 1월 26일 제2016-41호 법률 제 114조(현행 조항)에 따라 개정

보건의료인 지속적 전문 개발은 보건의료인 의 전문지식과 역량을 유지 및 발전시키고

des connaissances et des compétences ainsi que l'amélioration des pratiques. Il constitue une obligation pour les professionnels de santé. Chaque professionnel de santé doit justifier, sur une période de trois ans, de son engagement dans une démarche de développement professionnel continu comportant des actions de formation continue, d'analyse, d'évaluation et d'amélioration de ses pratiques et de gestion des risques. L'engagement dans une démarche d'accréditation vaut engagement dans une démarche de développement professionnel continu.

Article L4021-2

Créé par LOI n°2016-41 du 26 janvier 2016 - art. 114 (V)

Un arrêté des ministres chargés de la santé et de la sécurité sociale, et du ministre de la défense pour les professionnels du service de santé des armées, définit les orientations pluriannuelles prioritaires de développement professionnel continu. Ces orientations comportent :

1° Des orientations définies par profession ou par spécialité sur la base des propositions des conseils nationaux professionnels ou, en l'absence de conseils nationaux professionnels, des représentants de la profession ou de la spécialité;

2° Des orientations s'inscrivant dans le cadre de la politique nationale de santé;

실무능력을 향상하는 것을 목적으로 한다. 보건의료인 지속적 전문 개발은 보건의료인 이 따라야 할 의무이다. 각 보건의료인은 지 속적 훈련, 분석 및 평가 활동과 실무능력 향상을 위한 활동 및 위험관리 활동 등의 지 속적 전문 개발 과정에 참여한 사실을 3년 단위로 입증하여야 한다. 자격인증과정에 대 한 참여는 지속적 전문 개발 과정에 참여한 것으로 본다.

제L4021-2조

2016년 1월 26일 제2016-41호 법률 제 114조(현행 조항)에 따라 신설

보건의료인 지속적 전문 개발의 다년간 과정을 위한 우선적 방침은 군보건의료센터의 보건의료인을 위한 보건·사회보장 관련 주무부처 장관 및 국방부장관의 공동부령으로 정한다. 이러한 방침에는 다음 각 호의 사항을 포함한다.

1° 전국직종별협의회 또는 이 협의회가 결성되지 아니한 경우 해당 직종이나 전문 분야 대표자의 제안에 따른 직종별 또는 전문분야별 방침

2° 국가 보건정책의 일환으로 수립된 방침

3° Des orientations issues du dialogue conventionnel relevant des articles L. 162-1-13, L. 162-5, L. 162-9, L. 162-12-2, L. 162-12-9, L. 162-14, L. 162-14-1, L. 162-16-1 et L. 162-32-1 du code de la sécurité sociale.

Article L4021-3

Créé par LOI n°2016-41 du 26 janvier 2016 - art. 114 (V)

Pour chaque profession ou spécialité, les conseils nationaux professionnels proposent un parcours pluriannuel de développement professionnel continu qui permet à chaque professionnel de satisfaire à son obligation. Ce parcours comporte, notamment, des actions s'inscrivant dans le cadre des priorités définies à l'article L. 4021–2. Chaque professionnel choisit les actions auxquelles il s'inscrit. Pour les professionnels salariés, ce choix s'effectue en lien avec l'employeur.

L'ensemble des actions réalisées par les professionnels au titre de leur obligation de développement professionnel continu sont retracées dans un document dont le contenu et les modalités d'utilisation sont définis par le conseil national professionnel compétent au titre de leur métier ou de leur spécialité.

Les conseils nationaux professionnels retiennent, notamment sur la base des méthodes élaborées par la Haute Autorité de santé, celles qui leur paraissent les plus 3° 「사회보장법전」 제L162-1-13조, 제L162-5조, 제L162-9조, 제L162-12-2조, 제L162-12-9조, 제L162-14조, 제L162-14-1조, 제L162-16-1조 및 제L162-32-1조와 관련된 기존 협상에 따라 수립된 방침

제L4021-3조

2016년 1월 26일 제2016-41호 법률 제 114조(현행 조항)에 따라 신설

전국직종별협의회는 각 보건의료인이 그 의무를 준수할 수 있도록 직종별 또는 전문 분야별로 보건의료인 지속적 전문 개발의 다년간 과정을 제안한다. 해당 과정은 제 L4021-2조에서 규정한 우선순위 차원에서 등록된 활동을 포함한다. 각 보건의료인은 등록된 활동을 선택한다. 임금근로자인 보건의료인의 경우 이러한 활동을 선택할 때 사용자와 협의를 거쳐야 한다.

보건의료인 지속적 전문 개발의 의무와 관련 하여 보건의료인이 수행하는 모든 활동은 문 서에 기록되며, 그 내용과 사용 방식은 직종 별 또는 전문 분야별로 해당 전국직종별협의 회가 정한다.

전국직종별협의회는 최고보건관청이 수립한 방식을 근거로 보건의료인 지속적 전문 개발 을 시행하는 데 가장 적합한 방식을 채택한 다.

adaptées pour la mise en œuvre du développement professionnel continu.

Les conseils nationaux professionnels regroupent, pour chaque profession de santé ou, le cas échéant, pour chaque spécialité, les sociétés savantes et les organismes professionnels. Leurs missions ainsi que les principes généraux relatifs à leur composition et à leur fonctionnement sont fixés par décret. Ils font l'objet d'une convention conclue entre les différents conseils ou leur organisme fédérateur et l'Etat.

En l'absence de conseils nationaux professionnels, les représentants de la profession ou de la spécialité sont sollicités pour exercer les missions définies au présent article.

Article L4021-3-1

Créé par Ordonnance n°2018-20 du 17 janvier 2018 - art. 12

Pour les professionnels de santé relevant des dispositions de l'article L. 4138-2 du code de la défense, le ministre de la défense adapte les parcours pluriannuels de développement professionnel continu proposés par les conseils nationaux professionnels.

Article L4021-4

Créé par LOI n°2016-41 du 26 janvier

전국직종별협의회는 보건의료 직종별 또는 해당되는 경우 전문 분야별로 학회 및 전문기구를 결집한다. 전국직종별협의회의 임무, 구성 및 운영과 관련된 일반원칙은 명령으로 정한다. 전국직종별협의회는 여러 직종별협의회 관할 지부나 그 연합기구와 국가 간에체결된 협약에 따라야 한다.

전국직종별협의회가 결성되지 아니한 경우, 해당 직종이나 전문 분야의 대표자가 이 조 에서 규정한 임무를 수행한다.

제L4021-3-1조

2018년 1월 17일 제2018-20호 법률명령 제12조에 따라 신설

국방부장관은 「국방법전」 제L4138-2조의 규정 적용 대상인 보건의료인을 위하여 전국 직종별협의회가 제안한 보건의료인 지속적 전문 개발의 다년간 과정을 채택한다.

제L4021-4조

2016년 1월 26일 제2016-41호 법률 제

2016 - art. 114 (V)

L'université participe, par son expertise pédagogique dans le domaine de la formation initiale et continue des professionnels de santé, au développement professionnel continu.

Article L4021-5

Créé par LOI n°2016-41 du 26 janvier 2016 - art. 114 (V)

Le développement professionnel continu se réalise dans le respect des règles d'organisation et de prise en charge propres aux différents secteurs d'activité des professionnels de santé, notamment par les employeurs ou par les organismes mentionnés aux articles L. 6331-1 et L. 6332-9 du code du travail ainsi qu'au II de l'article 16 de l'ordonnance n° 2005-406 du 2 mai 2005 simplifiant le régime juridique des établissements de santé. Le contrôle du respect par les professionnels de santé de leur obligation de développement professionnel continu est réalisé par les instances ordinales, les employeurs et les autorités compétentes, dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat.

Article L4021-6

Modifié par LOI n°2019-774 du 24 juillet 2019 - art. 77 (V)

L'Agence nationale du développement professionnel continu assure le pilotage et 114조(현행 조항)에 따라 신설

대학교는 초기·계속교육 분야에 대한 교육적 전문지식을 바탕으로 보건의료인 지속적 전 문 개발에 참여한다.

제L4021-5조

2016년 1월 26일 제2016-41호 법률 제 114조(현행 조항)에 따라 신설

보건의료인 지속적 전문 개발은 「노동법전」 제L6331-1조 및 제L6332-9조와「보건시설의 법적 제도를 간소화하는 2005년 5월 2일 제2005-406호 법률명령」 제16조제II항에 따른 사용자 또는 기구 등 다양한 보건의료인의 활동 분야에 적합한 조직및 치료 규칙을 준수하여 이행하여야 한다.보건의료인 지속적 전문 개발 준수에 대한감독은 국참사원령으로 정한 조건에 따라 상급기관, 사용자 및 관할관청이 수행한다.

제L4021-6조

2019년 7월 24일 제2019-774호 법률 제 77조(현행 조항)에 따라 개정

보건의료인 지속적 전문 개발 관할 국가기관 은 그 시행 상태 또는 조건과는 상관없이 모

contribue à la gestion financière du dispositif de développement professionnel continu pour l'ensemble des professionnels de santé, quels que soient leurs statuts ou leurs conditions d'exercice. Elle exerce le contrôle de ce dispositif. A cette fin, elle peut se faire communiquer toute pièce nécessaire à ce contrôle. Ce contrôle est mis en œuvre sans préjudice du contrôle prévu à la seconde phrase de l'article L. 4021-5.

Un décret en Conseil d'Etat fixe les missions et les instances de l'Agence nationale du développement professionnel continu.

Article L4021-7

Modifié par LOI n°2019-774 du 24 juillet 2019 - art. 77 (V)

Un décret en Conseil d'Etat définit les modalités selon lesquelles :

1° Les organismes ou les structures peuvent présenter des actions ou des programmes s'inscrivant dans le cadre des orientations définies à l'article L. 4021-2;

2° Les actions ou programmes mentionnés au 1° du présent article font l'objet d'une évaluation avant d'être mis à la disposition des professionnels de santé;

3° L'Agence nationale du développement professionnel continu contribue à la gestion financière des programmes et actions 든 보건의료인을 위한 지속적 전문 개발의 운영을 보장하고 재정관리에 기여한다. 보건 의료인 지속적 전문 개발 관할 국가기관은 이 제도의 운영 상태를 감독한다. 이러한 감독은 제L4021-5조제2문에서 정한 감독과는 별도로 수행한다.

보건의료인 지속적 전문 개발 관할 국가기관 의 임무 및 심의는 국참사원령으로 정한다.

제L4021-7조

2019년 7월 24일 제2019-774호 법률 제 77조(현행 조항)에 따라 개정

다음 각 호의 이행 방식은 국참사원령으로 정한다.

1° 기구 또는 조직은 제L4021-2조에서 규정한 방침의 일환으로 등록된 활동 또는 프로그램을 제시할 수 있다.

2° 이 조 제1호에 따른 활동 또는 프로그램은 보건의료인에게 이를 제시하기 전에 이루어지는 사전평가의 대상이다.

3° 보건의료인 지속적 전문 개발 관할 국가 기관은 제L4021-2조에서 규정한 다년간 과 정을 위한 우선적 방침의 일환으로 등록된

s'inscrivant dans le cadre des orientations pluriannuelles prioritaires définies à l'article L. 4021-2;

3° bis L'Agence nationale du développement professionnel continu établit et met en œuvre le plan de contrôle du dispositif;

4° Des sanctions à caractère financier ou administratif peuvent être prises en cas de manquements constatés dans la mise en œuvre des actions et des programmes.

Article L4021-8

Créé par LOI n°2016-41 du 26 janvier 2016 - art. 114 (V)

Sont prescrites, au profit de l'organisme gestionnaire du développement professionnel continu, puis de l'Agence nationale du développement professionnel continu, toutes créances dues au titre des actions de développement professionnel continu dès lors qu'elles n'ont pas fait l'objet d'une demande de paiement dans un délai de deux ans à compter du jour où les droits ont été acquis.

Le délai de prescription prévu au premier alinéa est applicable aux créances dues avant la date d'entrée en vigueur du présent article à compter de cette même date, sans que la durée totale du délai de prescription puisse excéder la durée antérieurement en vigueur.

Titre III: Représentation des

활동 또는 프로그램의 재정관리에 기여한다.

3°의2 보건의료인 지속적 전문 개발 관할 국가기관은 보건의료인 지속적 전문 개발에 대한 감독계획을 수립 및 이행한다.

4° 금전적 제재 또는 행정처분은 활동 및 프로그램의 실행과정에서 위반이 확인된 경우에 내려질 수 있다.

제L4021-8조

2016년 1월 26일 제2016-41호 법률 제 114조(현행 조항)에 따라 신설

그 권리를 취득한 날부터 2년 이내에 지급 청구 대상이 되지 않는 채권인 경우, 보건의 료인 지속적 전문 개발 관리기구와 보건의료 인 지속적 전문 개발 관할 국가기관에 유리 하도록 보건의료인 지속적 전문 개발의 활동 에 따라 지급하여야 할 모든 채권의 시효를 규정한다.

제1문단에서 정한 시효기간은 이 조의 시행일 이전에 청구하여야 하는 채권에 적용할수 있으며, 전체 시효기간은 이전의 유효기간을 초과할 수 없다.

제III편 자유직 보건의료인 대표자

professions de santé libérales.

Chapitre unique

Article L4031-1

Modifié par LOI n°2016-41 du 26 janvier 2016 - art. 213

Dans chaque région et dans les collectivités territoriales de Corse, de Guyane et de Martinique, une union régionale de professionnels de santé rassemble, pour chaque profession, les représentants des professionnels de santé exerçant à titre libéral. Une union régionale des professionnels de santé de l'océan Indien exerce pour chaque profession, à la Réunion et à Mayotte, les compétences dévolues aux unions régionales des professionnels de santé.

Les unions régionales des professionnels de santé sont des associations régies par la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association. Leurs statuts sont conformes à des statuts—types fixés par décret en Conseil d'Etat.

Les modalités de fonctionnement des unions régionales des professionnels de santé sont définies par décret en Conseil d'Etat.

Article L4031-2

Modifié par LOI n°2016-41 du 26 janvier 2016 - art. 164

Les membres des unions régionales des

단독장

제L4031-1조

2016년 1월 26일 제2016-41호 법률 제 213조에 따라 개정

코르시카·기아나·마르티니크의 레지옹 및 지 방자치단체별로 레지옹보건의료인연합은 직 종별 자유직 보건의료인 대표자들을 결집한 다. 인도양 레지옹보건의료인연합은 레위니 옹과 마요트에서 각 직종을 대표하여 레지옹 보건의료인연합에 부여된 권한을 행사한다.

레지옹보건의료인연합은 「협회 계약에 관한 1901년 7월 1일 법률」의 적용을 받는 협회이다. 레지옹보건의료인연합의 정관은 국참사원령으로 정하는 표준 정관에 따른다.

레지옹보건의료인연합의 운영방식은 국참사 원령으로 정한다.

제L4031-2조

2016년 1월 26일 제2016-41호 법률 제 164조에 따라 개정

기존 제도에 따라 직무를 수행하는 자유직

professionnels de santé sont élus, pour une durée fixée par décret, par les professionnels de santé en activité exerçant à titre libéral dans le régime conventionnel, au scrutin de liste proportionnel à la plus forte movenne.

Tous les électeurs sont éligibles. Les listes de candidats sont présentées par des organisations syndicales des professions de santé bénéficiant d'une ancienneté minimale de deux ans à compter du dépôt légal des statuts et présentes sur le territoire national dans au moins la moitié des départements et la moitié des régions.

Le collège d'électeurs de chaque union régionale des professionnels de santé est constitué par les membres de la profession concernée exerçant dans la région.

Les électeurs de l'union régionale rassemblant les médecins sont répartis en deux collèges qui regroupent respectivement :

1° Les médecins généralistes ;

2° Les médecins spécialistes.

Par dérogation au premier alinéa, pour les professions dont le nombre de membres exerçant à titre libéral dans le régime conventionnel sur le territoire national ne dépasse pas un certain seuil, il peut être prévu, dans des conditions fixées par décret, que les représentants de ces professions dans les unions régionales des

보건의료인들은 최대평균법에 의한 비례대표 제로 레지옹보건의료인연합의 구성원을 선출 하며, 그 임기는 명령으로 정한다.

모든 선거인은 피선거권을 가진다. 정관의 법적 제출일부터 2년 이상 운영되고 있고 최소한 데파르트망의 절반과 레지옹의 절반 에 해당하는 지역을 대표하는 보건의료인노 동조합은 후보자명부를 제출할 수 있다.

각 레지옹보건의료인연합의 선거인단은 레지 옹에서 직무를 수행하는 해당 직종의 보건의 료인으로 구성한다.

의사들로 구성된 레지옹연합의 선거인들은 다음 각 호의 의사집단으로 구성된 2개의 선거인단으로 분리된다.

1° 일반의

2° 전문의

제1문단의 예외로, 국내에서 기존 제도에 따라 직무를 수행하는 자유직 보건의료인의 구성원 수가 특정 한도를 초과하지 아니하는 직종인 경우, 레지옹보건의료인연합에서 이직종의 대표자는 「사회보장법전」 제 L162-33조에 따라 전국 차원의 대표성이인정되는 노동조합이 지명하도록 명령에서

professionnels de santé soient désignés par les organisations syndicales reconnues représentatives au niveau national en application de l'article L. 162-33 du code de la sécurité sociale.

Sauf disposition contraire, les modalités d'application du présent article, notamment l'organisation et le financement des élections des membres des unions régionales des professionnels de santé, sont fixées par décret en Conseil d'Etat.

Article L4031-3

Créé par LOI n°2009-879 du 21 juillet 2009 - art. 123 (V)

Les unions régionales des professionnels de santé et leurs fédérations contribuent à l'organisation et à l'évolution de l'offre de santé au niveau régional, notamment à la préparation du projet régional de santé et à sa mise en œuvre. Les unions régionales des professionnels de santé peuvent conclure des contrats avec l'agence régionale de santé et assurer des missions particulières impliquant les professionnels de santé libéraux dans les domaines de compétence de l'agence.

Elles assument les missions qui leur sont confiées par les conventions nationales prévues au titre VI du livre Ier du code de la sécurité sociale.

Article L4031-4

정한 조건으로 규정할 수 있다.

별도의 규정이 있는 경우를 제외하고, 레지 옹보건의료인연합의 구성원 선출을 위한 선 거를 조직하고 재정을 지원하는 것을 비롯한 이 조의 실행방식은 국참사원령으로 정한다.

제L4031-3조

2009년 7월 21일 제2009-879호 법률 제 123조(현행 조항)에 따라 신설

레지옹보건의료인연합 및 그 연맹은 레지옹 보건계획 준비와 그 시행을 비롯해 레지옹 차원의 보건의료서비스 조직 및 발전에 기여 한다. 레지옹보건의료인연합은 레지옹보건청 과 계약을 체결할 수 있으며, 레지옹보건청 의 관할구역 내에서 자유직 보건의료인과 관 련된 특정 임무를 수행할 수 있다.

레지옹보건의료인연합은 「사회보장법전」 제I권제VI편에 규정된 국가와 체결한 협약에 따라 위임된 임무를 수행한다.

제L4031-4조

Modifié par LOI n°2016-41 du 26 janvier 2016 - art. 213

Les unions régionales des professionnels de santé perçoivent une contribution versée à titre obligatoire par chaque adhérent à l'une des conventions ou accord mentionnés à l'article L. 4031-3. La contribution est assise sur le revenu tiré de l'exercice de l'activité libérale de la profession.

Le taux annuel de cette contribution est fixé par décret pour chacune des professions mentionnées à l'article L. 4031-1, après consultation, chacune pour ce qui la concerne, des organisations syndicales représentatives au niveau national au sens de l'article L. 162-33 du code de la sécurité sociale. Ce taux est fixé dans la limite du montant correspondant à 0,5 % du montant annuel du plafond des cotisations de la sécurité sociale. Cette contribution est recouvrée et contrôlée par les organismes chargés du recouvrement des cotisations du régime général de sécurité sociale selon les règles et sous les garanties et sanctions applicables au recouvrement des cotisations personnelles d'allocations familiales.

Les unions régionales des professionnels de santé peuvent également recevoir, au titre des missions dont elles ont la charge, des subventions et des concours financiers.

Sauf disposition contraire, les modalités d'application du présent article sont fixées 2016년 1월 26일 제2016-41호 법률 제 213조에 따라 개정

제L4031-3조에 따른 협약 또는 협정 중 하나에 속하는 가입자가 개별적으로 납부하여야 하는 분담금은 레지옹보건의료인연합이 징수한다. 분담금 액수는 자유직 보건의료 직업활동으로 얻은 소득에 기초하여 산정한다.

연간 분담률은 레지옹보건의료인연합과 관련된 「사회보장법전」 제L162-33조에 따른전국 단위의 대표노동조합과 협의를 거친 후에 제L4031-1조에 열거된 개별 직종에 따라 명령으로 정한다. 연간 분담률은 연간 사회보장부담금 한도액의 0.5%에 해당한다. 레지옹보건의료인연합의 분담금은 가족수당보험 본인부담금 징수에 적용할 수 있는 규칙에 따르고 보장 및 제재 방식이 포함된 사회보장 일반제도에 따른 부담금 징수를 담당하는 기관이 징수 및 감독한다.

레지옹보건의료인연합은 담당하는 임무와 관 련하여 보조금 및 재정지원금을 받을 수 있 다.

별도의 규정이 있는 경우를 제외하고 이 조

par décret en Conseil d'Etat.

Article L4031-5

Créé par Ordonnance n°2010-331 du 25 mars 2010 - art. 3

Les dispositions du présent titre ne sont pas applicables à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Article L4031-6

Créé par Ordonnance n°2010-331 du 25 mars 2010 - art. 10

Un représentant de chacune des professions de santé dont les membres exercent à titre libéral à Saint-Barthélemy et un représentant de chacune des professions de santé dont les membres exercent à titre libéral à Saint-Martin siègent à l'union régionale des professions de santé de la même profession de la Guadeloupe. Ces représentants sont désignés, dans des conditions fixées par décret, par le représentant de l'Etat territorialement compétent.

Ces représentants participent à la préparation du projet de santé commun à la Guadeloupe, Saint-Barthélemy et Saint-Martin et à sa mise en œuvre. Ils participent aux réunions des unions des professionnels de santé de La Guadeloupe lorsque leur ordre du jour concerne Saint-Barthélemy et Saint-Martin.

의 실행방식은 국참사원령으로 정한다.

제L4031-5조

2010년 3월 25일 제2010-331호 법률명령 제3조에 따라 신설

이 편의 규정은 생피에르 미클롱에 적용할 수 없다.

제L4031-6조

2010년 3월 25일 제2010-331호 법률명령 제10조에 따라 신설

생바르텔르미에서 자유직 보건의료 직업활동에 종사하는 구성원들을 대리하는 각 보건의료 직종의 대표자와 생마르탱에서 자유직 보건의료 직업활동에 종사하는 구성원들을 대리하는 각 보건의료 직종의 대표자는 과들루프의 동일 직종 레지옹보건의료인연합에서의결권을 행사할 수 있다. 이들 대표자의 임명은 관할구역에 주재하는 지사령으로 정한조건에 따른다.

대표자들은 과들루프·생바르텔르미·생마르탱에서 공동보건계획 준비와 그 시행에 참여한다. 대표자들은 안건이 생바르텔르미·생마르탱과 관련이 있는 경우 과들루프 보건의료인연합 회의에 참석한다.

Article L4031-7

Modifié par LOI n°2016-41 du 26 janvier 2016 - art. 213

Un représentant des professionnels exerçant à Mayotte siège dans chaque union régionale de professionnels de santé de l'océan Indien, selon des modalités déterminées par décret en Conseil d'Etat.

Pour chaque union dont les membres sont élus, le collège des électeurs à l'union régionale des professionnels de santé de l'océan Indien est constitué des professionnels concernés exerçant à titre libéral à La Réunion et à Mayotte.

Titre IV : Les sociétés interprofessionnelles de soins ambulatoires

Chapitre 1er : Constitution de la société

Article L4041-1

Créé par LOI n°2011-940 du 10 août 2011 - art. 1

Des sociétés interprofessionnelles de soins ambulatoires peuvent être constituées entre des personnes physiques exerçant une profession médicale, d'auxiliaire médical ou de pharmacien.

Les professionnels médicaux, auxiliaires médicaux et pharmaciens associés d'une société civile professionnelle ou d'une société d'exercice libéral peuvent

제L4031-7조

2016년 1월 26일 제2016-41호 법률 제 213조에 따라 개정

마요트에서 활동하는 보건의료인 대표자는 국참사원령으로 정하는 방식에 따라 인도양 레지옹보건의료인연합별로 의결권을 행사할 수 있다.

레지옹보건의료인연합별로 구성원을 선출하는 경우 인도양 레지옹보건의료인연합은 레위니옹·마요트에서 자유직 보건의료 직업활동을 수행하는 보건의료인들로 선거인단을 구성한다.

제IV편 직종간 외래진료회사

제I장 회사 설립

제L4041-1조

2011년 8월 10일 제2011-940호 법률 제1 조에 따라 신설

직종간 외래진료회사는 의료인, 의료보조인 또는 약사의 직업활동을 수행하는 개인 간에 설립할 수 있는 회사이다.

전문민사회사 또는 자유직종회사의 경영에 참여하는 의료인, 의료보조인 및 약사는 위 배되는 법률 또는 명령의 규정에도 불구하고 직종간 외래진료회사의 경영에도 참여할 수

également être associés d'une société interprofessionnelle de soins ambulatoires, nonobstant toute disposition législative ou réglementaire contraire.

Les sociétés interprofessionnelles de soins ambulatoires sont des sociétés civiles régies par les chapitres 1er et II du titre IX du livre III du code civil et par le présent titre.

Article L4041-2

Modifié par LOI n°2018-1203 du 22 décembre 2018 - art. 48 (V)

La société interprofessionnelle de soins ambulatoires a pour objet :

- 1° La mise en commun de moyens pour faciliter l'exercice de l'activité professionnelle de chacun de ses associés;
- 2° L'exercice en commun, par ses associés, d'activités de coordination thérapeutique, d'éducation thérapeutique ou de coopération entre les professionnels de santé;
- 3° Sous réserve que ses statuts le prévoient, l'exercice de la pratique avancée par des auxiliaires médicaux, tels que définis à l'article L. 4301-1.

Les activités mentionnées au 2° sont précisées par décret en Conseil d'Etat.

Article L4041-3

Modifié par LOI n°2018-1203 du 22

있다.

직종간 외래진료회사는 「민법전」 제III권 제IX편제I장·제II장과 이 편의 규정에 따르는 전문민사회사이다.

제L4041-2조

2018년 12월 22일 제2018-1203호 법률 제48조(현행 조항)에 따라 개정

직종간 외래진료회사는 다음 각 호의 사항을 목적으로 한다.

- 1° 각 공동경영자의 보건의료 직업활동을 촉진하기 위한 수단의 공유
- 2° 공동경영자들이 보건의료인 간의 협력치료, 의료교육 또는 협력활동의 공동 수행
- 3° 정관에서 정하는 경우 제L4301-1조에 명시된 바와 같이 의료보조인을 통한 첨단 의료기술의 사용
- 이 조 제2호에 따른 활동은 국참사원령으로 명시한다.

제L4041-3조

2018년 12월 22일 제2018-1203호 법률

décembre 2018 - art. 48 (V)

Peuvent seules être associés d'une société interprofessionnelle de soins ambulatoires des personnes remplissant toutes les conditions exigées par les lois et règlements en vigueur pour exercer une profession médicale, d'auxiliaire médical ou de pharmacien et qui sont inscrites, le cas échéant, au tableau de l'ordre dont elles relèvent.

Les sociétés interprofessionnelles de soins ambulatoires, à l'exception de celles dont l'objet comprend l'exercice de la pratique mentionnée au 3° de l'article L. 4041-2, ne sont pas soumises aux formalités préalables exigées des personnes candidates à l'exercice individuel des professions médicales, d'auxiliaire médical ou de pharmacien.

Article L4041-4

Créé par LOI n°2011-940 du 10 août 2011 - art. 1

Une société interprofessionnelle de soins ambulatoires doit compter parmi ses associés au moins deux médecins et un auxiliaire médical.

Le tribunal peut, à la demande de tout intéressé, prononcer la dissolution de la société si cette condition n'est pas remplie.

Il peut accorder à la société un délai maximal de six mois pour régulariser la 제48조(현행 조항)에 따라 개정

의료인, 의료보조인 또는 약사의 직업활동 수행과 관련하여 현행 법령에서 요구하는 조 건을 모두 충족하고 경우에 따라 그들이 속 한 직종별협의회 회원명부에 등록된 사람만 이 직종간 외래진료회사의 경영에 참여할 수 있다.

회사의 설립 목적이 제L4041-2조제3호에 따른 첨단 의료기술의 사용인 경우를 제외하고, 직종간 외래진료회사는 의료인, 의료보조인 또는 약사의 직업활동을 개별적으로 수행하는 회사 경영 참여 지원자에게 요구되는 사전절차에 따르지 아니한다.

제L4041-4조

2011년 8월 10일 제2011-940호 법률 제1 조에 따라 신설

직종간 외래진료회사는 공동경영자 가운데 최소 2명의 의사와 1명의 의료보조인을 포 함하여야 한다.

법원은 모든 이해당사자의 요청에 따라 이러 한 조건을 충족하지 아니한 직종간 외래진료 회사의 해산을 명령할 수 있다.

법원은 해당 상황이 시정되도록 직종간 외래 진료회사에 최대 6개월의 기간을 부여할 수

situation. Il ne peut prononcer la dissolution si, le jour où il statue sur le fond, cette régularisation a eu lieu.

Article L4041-5

Créé par LOI n°2011-940 du 10 août 2011 - art. 1

Les statuts de la société sont établis par écrit. Un décret en Conseil d'Etat détermine les mentions figurant obligatoirement dans les statuts.

Article L4041-6

Créé par LOI n°2011-940 du 10 août 2011 - art. 1

Les associés peuvent exercer hors de la société interprofessionnelle de soins ambulatoires toute activité professionnelle dont l'exercice en commun n'a pas été expressément prévu par les statuts.

Les statuts déterminent les conditions dans lesquelles un associé peut exercer à titre personnel une activité dont ils prévoient l'exercice en commun.

Article L4041-7

Créé par LOI n°2011-940 du 10 août 2011 - art. 1

Les statuts de la société interprofessionnelle de soins ambulatoires ainsi que les avenants à ces statuts sont transmis, un mois au moins avant leur 있다. 본안판결이 이루어지는 날에 이러한 조건이 충족되면 법원은 해산을 선고할 수 없다.

제L4041-5조

2011년 8월 10일 제2011-940호 법률 제1 조에 따라 신설

회사 정관은 서면으로 작성한다. 정관에 의 무적으로 표시할 기재사항은 국참사원령으로 정한다.

제L4041-6조

2011년 8월 10일 제2011-940호 법률 제1 조에 따라 신설

공동경영자는 직종간 외래진료회사의 업무와 는 별개로 공동업무로 정관에 명시되지 아니 한 모든 보건의료 직업활동을 수행할 수 있 다.

공동경영자가 정관상에 공동업무로 규정된 보건의료 직업활동을 개별적으로 수행할 수 있는 조건은 정관으로 정한다.

제L4041-7조

2011년 8월 10일 제2011-940호 법률 제1 조에 따라 신설

직종간 외래진료회사는 정관 및 그 개정조항을 등록하기 최소 1개월 전에 이를 공동경영자들이 등록되어 있는 회원명부상의 직종별협의회와 레지옹보건청에 전달하여야 한

enregistrement, aux ordres professionnels aux tableaux desquels sont inscrits les associés ainsi qu'à l'agence régionale de santé.

Chapitre II : Fonctionnement de la société

Article L4042-1

Modifié par LOI n°2018-1203 du 22 décembre 2018 - art. 48 (V)

Les rémunérations versées en contrepartie des activités professionnelles mentionnées aux 2° et 3° de l'article L. 4041-2 constituent des recettes de la société et sont perçues par celle-ci.

Par exception, lorsque ces activités sont exercées à titre personnel par un associé, les rémunérations afférentes ne constituent pas une recette de la société.

Article L4042-2

Créé par LOI n°2011-940 du 10 août 2011 - art. 1

Chaque associé de la société interprofessionnelle de soins ambulatoires répond des actes professionnels qu'il accomplit dans le cadre des activités prévues par les statuts de la société dans les conditions prévues aux articles L. 1142-1 à L. 1142-2.

Article L4042-3

다.

제II장 회사 운영

제L4042-1조

2018년 12월 22일 제2018-1203호 법률 제48조(현행 조항)에 따라 개정

제L4041-2조제2호 및 제3호에 따른 보건 의료 직업활동의 대가로 지급되는 보수는 직 종간 외래진료회사의 수입을 구성하며 이 금 액은 직종간 외래진료회사에 입금된다.

예외적으로 이러한 활동을 공동경영자가 개 별적으로 수행한 경우 해당 보수는 직종간 외래진료회사의 수입을 구성하지 아니한다.

제L4042-2조

2011년 8월 10일 제2011-940호 법률 제1 조에 따라 신설

직종간 외래진료회사의 각 공동경영자는 제 L1142-1조부터 제L1142-2조까지의 조건 에 따라 회사 정관으로 정한 활동의 차원에서 수행하는 직무에 대하여 책임을 진다.

제L4042-3조

Créé par LOI n°2011-940 du 10 août 2011 - art. 1

Un associé peut se retirer d'une société interprofessionnelle de soins ambulatoires, soit qu'il cède ses parts sociales, soit que la société lui rembourse la valeur de ses parts.

Chapitre III: Dispositions diverses Article L4043-1

Créé par LOI n°2011-940 du 10 août 2011 - art. 1

Les activités exercées en commun conformément aux statuts de la société ne sont pas soumises à l'interdiction de partage d'honoraires au sens du présent code.

Les associés d'une société interprofessionnelle de soins ambulatoires ne sont pas réputés pratiquer le compérage du seul fait de leur appartenance à la société et de l'exercice en commun d'activités conformément aux statuts.

Article L4043-2

Créé par LOI n°2011-940 du 10 août 2011 - art. 1

Sauf dispositions contraires des statuts, la société interprofessionnelle de soins ambulatoires n'est pas dissoute par le décès, l'incapacité ou le retrait de la société d'un associé pour toute autre cause. Elle n'est pas non plus dissoute lorsqu'un des

2011년 8월 10일 제2011-940호 법률 제1 조에 따라 신설

공동경영자는 직종간 외래진료회사의 경영 참여를 철회하거나 지분을 양도하거나 이 회 사로부터 출자지분액을 돌려받을 수 있다.

제III장 기타 규정

제L4043-1조

2011년 8월 10일 제2011-940호 법률 제1 조에 따라 신설

회사 정관에 따라 공동으로 수행하는 활동은 이 법전에 따른 보수의 분배금지 원칙에 따르지 아니한다.

직종간 외래진료회사의 공동경영자가 이 회사에 소속되었다는 사실과 정관에 따라 공동으로 활동한다는 사실만으로는 담합행위를 한 것으로 볼 수 없다.

제L4043-2조

2011년 8월 10일 제2011-940호 법률 제1 조에 따라 신설

정관에 별도로 규정된 경우를 제외하고 직종 간 외래진료회사는 이유 불문하고 공동경영 자 중 1명의 사망, 직무불능 또는 퇴사로 해 산될 수 없다. 직종간 외래진료회사는 공동 경영자 중 1명이 직무 수행을 영구적으로 금지하는 처분을 받은 경우에도 해산될 수

associés est frappé de l'interdiction définitive d'exercer sa profession.

L'associé frappé d'une interdiction définitive d'exercer sa profession perd, au jour de cette interdiction, la qualité d'associé. Ses parts dans le capital sont alors rachetées dans un délai de six mois par un associé ou, à défaut, par la société selon les modalités prévues par les statuts.

Titre V : Accompagnement de délégations sportives étrangères sur le territoire français

Chapitre unique

Article L4051-1

Créé par LOI n°2015-1541 du 27 novembre 2015 - art. 20

Les professionnels de santé mentionnés à la présente partie qui ne remplissent pas les conditions d'exercice en France et qui accompagnent des délégations sportives étrangères ne peuvent exécuter les actes de leur profession sur le territoire français qu'à l'égard des membres de ces délégations. Ils ne peuvent exercer ces actes au sein des établissements et services de santé mentionnés à la sixième partie.

Titre VI: Professionnels de santé militaires

Chapitre 1er : Militaires servant dans l'armée française

없다.

직무 수행을 영구적으로 금지하는 처분을 받은 공동경영자는 이 금지가 적용되는 날에 공동경영자 지위를 상실한다. 해당 공동경영자의 지분은 다른 공동경영자 또는 정관에서 정한 방식에 따라 직종간 외래진료회사에서 6개월 이내에 인수한다.

제V편 프랑스 영토에 머물고 있는 외 국 스포츠팀 소속 보건의료인

단독장

제L4051-1조

2015년 11월 27일 제2015-1541호 법률 제20조에 따라 신설

프랑스에서 보건의료 직업활동 수행 조건을 충족하지 못하는 외국 스포츠팀 소속의 이부에 따른 보건의료인은 이 스포츠팀의 구성원에 한정하여 프랑스 영토에서 보건의료행위를 할 수 있다. 해당 보건의료인은 제6부에 따른 보건의료시설 및 보건의료센터에서보건의료행위를 할 수 없다.

제VI편 군보건의료인

제I장 프랑스 군대에서 복무하는 군보 건의료인

Article L4061-1

Créé par Ordonnance n°2018-20 du 17 janvier 2018 - art. 13

Par dérogation aux dispositions de la présente partie, et quels que soient le lieu d'exercice et les patients pris en charge, les professionnels de santé militaires relevant des dispositions de l'article L. 4138-2 du code de la défense :

1° Ne sont inscrits à aucun tableau d'ordre professionnel ;

2° Sont enregistrés par le ministre de la défense au titre de l'article L. 4113-1 du présent code ou des dispositions équivalentes à la profession de pharmacien ainsi qu'aux autres professions de santé.

Article L4061-2

Créé par Ordonnance n°2018-20 du 17 janvier 2018 - art. 13

I. – Les professionnels de santé militaires exerçant une des professions de santé mentionnées à la présente partie sont exposés, en cas de faute ou manquement commis dans le cadre de leur exercice, aux sanctions professionnelles prévues à l'article L. 4137–1 du code de la défense.

II. – Lorsqu'un professionnel de santé militaire mentionné au présent chapitre a été condamné par une juridiction pénale, le ministre de la défense peut prononcer, à

제L4061-1조

2018년 1월 17일 제2018-20호 법률명령 제13조에 따라 신설

이 부의 예외로 근무 장소나 담당 환자와는 상관없이 「국방법전」 제L4138-2조의 규 정에 해당하는 군보건의료인은 다음 각 호의 사항을 충족하여야 한다.

1° 어떠한 직종별협의회 회원명부에도 등록 되어 있지 않다.

2°이 법전 제L4113-1조 또는 약사 및 그밖의 보건의료인에 준하는 규정에 따라 국방부장관이 등록한다.

제L4061-2조

2018년 1월 17일 제2018-20호 법률명령 제13조에 따라 신설

I. 이 부에 따른 보건의료 직종 중 하나에 종사하는 군보건의료인은 직무 수행 중에 과실이나 위반을 범한 경우 「국방법전」 제
 L4137-1조에서 정한 처벌을 받을 수 있다.

II. 이 장에 따른 군보건의료인이 형사법원에서 유죄판결을 받은 경우 국방부장관은 「국방법전」 제L4137-3조의 조건에 따라당사자에게 같은 법전 제L4137-1조에서 정

son égard, dans les conditions de l'article L. 4137-3 du code de la défense, une des sanctions prévues à l'article L. 4137-1 du même code.

L'autorité judiciaire informe sans délai le ministre de la défense de toute condamnation devenue définitive à un crime ou un délit puni d'emprisonnement, d'un professionnel de santé militaire.

Article L4061-3

Créé par Ordonnance n°2018-20 du 17 janvier 2018 - art. 13

- I. Un professionnel de santé est exposé aux sanctions professionnelles prévues à l'article L. 4137—1 du code de la défense pour les actes commis du fait ou à l'occasion de son exercice professionnel:
- 1° Au titre d'un engagement à servir dans la réserve opérationnelle, mentionné à l'article L.4143-1 du même code;
- 2° Au titre de la disponibilité, conformément aux dispositions de l'article L. 4139-9 du même code;
- 3° Lorsqu'il est replacé en première section, conformément aux dispositions de l'article L. 4141-4 du même code.
- II. Il demeure inscrit au tableau de son ordre professionnel. Toutefois, il n'est pas soumis à la juridiction disciplinaire de cet ordre ou s'il y a lieu du contentieux du

한 처벌을 내릴 수 있다.

사법당국은 징역형 대상의 중죄 또는 경죄를 범한 군보건의료인에 대한 확정판결을 지체 없이 국방부장관에게 통보한다.

제L4061-3조

2018년 1월 17일 제2018-20호 법률명령 제13조에 따라 신설

- I. 군보건의료인은 다음 각 호의 사항과 관련된 직무 수행 결과 또는 직무 수행 중 저지른 위반행위에 대하여 「국방법전」 제 L4137-1조에서 정한 처벌을 받을 수 있다.
- 1° 같은 법전 제L4143-1조에 따른 자원예 비군부대에 복무 지원
- 2° 같은 법전 제L4139-9조의 규정에 따른 휴직
- 3° 같은 법전 제L4141-4조의 규정에 따른 원대 복귀 시
- II. 군보건의료인은 직종별협의회 회원명부 상의 등록을 유지한다. 다만, 해당 군보건의 료인은 직종별협의회의 징계위원회에 회부 대상이 아닌 제I항에 따른 행위의 조사·검증

contrôle technique pour les actes mentionnés au I.

Article L4061-4

Créé par Ordonnance n°2018-20 du 17 janvier 2018 - art. 13

I. — Lorsqu'un professionnel de santé, qui a cessé de relever des dispositions de l'article L. 4138—2 du code de la défense, demande son inscription au tableau d'un ordre professionnel ou sur l'une des listes établies par les agences régionales de santé, le service de santé des armées communique à cet ordre ou à cette agence toute information strictement nécessaire visant à leur permettre de vérifier que l'intéressé:

1° Remplit les conditions nécessaires de compétence et de moralité mentionnées au présent code ;

2° Ne présente pas d'insuffisance professionnelle, d'infirmité ou d'état pathologique rendant dangereux l'exercice de la profession.

Le service de santé des armées transmet notamment toute information relative aux sanctions professionnelles ayant pu être prononcées à l'encontre de l'intéressé.

 II. – Lorsqu'un professionnel de santé demande sa radiation d'un tableau d'un ordre professionnel ou d'une des listes établies par les agences régionales de santé 을 위한 소송 대상이 될 수 있다.

제L4061-4조

2018년 1월 17일 제2018-20호 법률명령 제13조에 따라 신설

I. 「국방법전」 제L4138-2조의 규정에 더이상 해당하지 않는 군보건의료인이 직종별협의회 회원명부 또는 레지옹보건청이 작성한 목록 중 하나에 등록을 요청한 경우, 군보건의료센터는 요청 당사자와 관련하여 다음 각 호의 사항을 확인하는 데 필요한 모든정보를 해당 직종별협의회 또는 레지옹보건청에 통보한다.

1° 이 법전에 따른 전문역량 및 윤리의식 조건을 충족한다는 것

2° 보건의료 직업활동을 수행하는 데 장애가 될 수 있는 직무능력 결여, 병증 등의 결격사유가 없다는 것

군보건의료센터는 특히 요청 당사자에 대하여 내려진 직업상의 징계이력과 관련된 모든 정보를 해당 직종별협의회 또는 레지옹보건청에 전달한다.

II. 군보건의료인이 같은 법전 제L4138-2조의 규정에 해당하는 직무 수행 조건을 충족하기 위하여 직종별협의회 회원명부 또는 레지옹보건청이 작성한 목록 중 하나에 대한

parce qu'il a vocation à relever des dispositions de l'article L. 4138-2 du même code, cet ordre ou cette agence communique au service de santé des armées toute information strictement nécessaire visant à lui permettre de vérifier que l'intéressé:

1° Remplit les conditions nécessaires de compétence et de moralité mentionnées par le présent code ;

2° Ne présente pas d'insuffisance professionnelle, d'infirmité ou d'état pathologique rendant dangereux l'exercice de la profession.

L'ordre concerné transmet notamment au service de santé des armées toute information relative aux sanctions professionnelles ayant pu être prononcées à l'encontre de l'intéressé ou aux décisions prises le concernant prévues aux articles L. 4112-1, L. 4112-3, L. 4112-4 et L. 4124-11 du présent code.

III. — Lorsqu'un professionnel de santé relève de l'une des situations statutaires mentionnées à l'article L. 4061—3, il en informe l'ordre ou l'agence régionale de santé concerné.

L'ordre et le service de santé des armées se transmettent les informations relatives aux sanctions professionnelles prononcées à l'encontre de ce professionnel.

Le service de santé des armées, l'ordre ou

등록사항 말소를 요청한 경우, 해당 직종별 협의회 또는 레지옹보건청은 요청 당사자와 관련하여 다음 각 호의 사항을 확인하는 데 필요한 모든 정보를 군보건의료센터에 통보 한다.

1°이 법전에 따른 전문역량 및 윤리의식 조건을 충족한다는 것

2° 보건의료 직업활동을 수행하는 데 장애가 될 수 있는 직무능력 결여, 병증 등의 결격사유가 없다는 것

해당 직종별협의회는 특히 요청 당사자에 대하여 내려진 직업상의 징계이력 또는 이 법전 제L4112-1조, 제L4112-3조, 제L4112-4조 및 제L4124-11조에서 정한 결정과 관련된 모든 정보를 군보건의료센터에 통보한다.

III. 제L4061-3조에 따른 신분 중 하나에 속하는 군보건의료인의 경우 해당 직종별협의 또는 레지옹보건청에 이 사실을 통보한다.

해당 군보건의료인에 대하여 내려진 직업상의 징계이력과 관련된 정보 일체는 직종별협의회와 군보건의료센터에 전달된다.

군보건의료센터와 해당 직종별협의회 또는

l'agence régionale de santé concernés échangent également sans délai les informations nécessaires, lorsque l'exercice par ce professionnel expose ses patients à un danger, pour qu'ils prennent s'il y a lieu, chacun dans son domaine, les mesures appropriées.

IV. – Lorsque la prise en charge d'un patient dans le cadre de coopérations entre le service de santé des armées et tout autre acteur de santé est susceptible de donner lieu à une sanction professionnelle, le ministre de la défense et l'ordre ou l'agence régionale de la santé concernés échangent les informations strictement nécessaires pour que l'autorité compétente puisse se prononcer.

V. – Les modalités d'application du présent article, sont déterminées, le cas échéant, par décret en Conseil d'Etat, pris après avis des conseils des ordres professionnels.

Article L4061-5

Créé par Ordonnance n°2018-20 du 17 janvier 2018 - art. 13

Le ministre de la défense est compétent pour reconnaître aux praticiens des armées relevant des dispositions de l'article L. 4138-2 du code de la défense une qualification différente de la qualification initialement reconnue. Cette qualification n'est valable que dans la mesure où le praticien des armées est soumis aux

레지옹보건청은 필요한 정보를 지체 없이 교환한다. 군보건의료인의 직무 수행으로 환자를 위험에 노출하게 할 우려가 있는 경우 필요하면 앞서 언급한 3개의 기관은 소관 분야에서 적절한 조치를 하여야 한다.

IV. 군보건의료센터와 그 밖의 보건의료 주체 간에 이루어지는 환자의 협력치료가 처벌의 대상이 될 수 있는 경우, 국방부장관과해당 직종별협의회 또는 레지옹보건청은 관할관청이 결정을 내리는 데 필요한 정보를 교환한다.

V. 이 조의 실행방식은 직종별협의회 관할 지부의 의견을 수렴한 후에 필요한 경우 국 참사원령으로 정한다.

제L4061-5조

2018년 1월 17일 제2018-20호 법률명령 제13조에 따라 신설

국방부장관은 초기에 인정받은 것과는 다른 전문자격을 「국방법전」 제L4138-2조의 규정에 해당하는 군의관에게 부여할 권한을 가진다. 이러한 자격 인증은 해당 군의관이 이전 조의 규정에 따르는 경우에만 유효하 다.

dispositions de l'article précité.

Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions de mise en œuvre du présent article, notamment les modalités selon lesquelles les conseils des ordres des professions de santé concernés coopérèrent à l'attribution de la reconnaissance de qualification prévue à l'alinéa précédent.

Chapitre II : Militaires relevant d'une armée étrangère

Article L4061-6

Créé par Ordonnance n°2018-20 du 17 janvier 2018 - art. 13

Les professionnels de santé militaires relevant d'une armée étrangère qui ne remplissent pas les conditions d'exercice en France déterminées par la présente partie ne peuvent exécuter sur le territoire français les actes de leur profession qu'à l'égard des ressortissants étrangers qu'ils accompagnent dans le cadre de la coopération militaire internationale. Ils ne peuvent exercer ces actes au sein des établissements de santé.

Article L4061-7

Créé par Ordonnance n°2018-20 du 17 janvier 2018 - art. 13

Les professionnels de santé militaires relevant d'une armée étrangère qui, ne remplissant pas les conditions d'exercice en France déterminées à la présente partie, 직종별협의회 관할 지부가 이전 문단에 따른 전문자격 인증 부여에 협력하는 방식 등 이 조의 시행조건은 국참사원령으로 정한다.

제II장 외국 군대 소속의 군보건의료 인

제L4061-6조

2018년 1월 17일 제2018-20호 법률명령 제13조에 따라 신설

이 부에서 정하는 프랑스 내 보건의료 활동 수행 조건을 충족하지 못하는 외국 군대 소 속의 군보건의료인은 국제 군사협력 차원에 서 작전에 참여하는 재외국민인 경우에만 프 랑스 영토 내에서 보건의료행위를 할 수 있 다. 이러한 군보건의료인은 일반 보건의료시 설에서 보건의료행위를 할 수 없다.

제L4061-7조

2018년 1월 17일 제2018-20호 법률명령 제13조에 따라 신설

출신국에서 자신의 전문 분야를 실질적이고 합법적으로 수행할 수 있는 보건의료 전문자 격증을 보유하였지만 이 부에서 정하는 프랑 스 내 보건의료 활동 수행 조건을 충족하지

sont titulaires d'un diplôme de spécialité permettant l'exercice effectif et licite de leur spécialité dans leur Etat d'origine, peuvent, dans le cadre de la coopération militaire internationale, être autorisés individuellement par le ministre de la défense, à exercer temporairement les actes de leur profession dans le cadre d'une formation spécialisée effectuée dans les hôpitaux des armées ou les autres éléments du service de santé des armées.

Les modalités d'application du présent article sont déterminées, le cas échéant, par décret. 못하는 외국 군대 소속의 군보건의료인은 국 제 군사협력 차원에서 군병원 또는 그 밖의 군보건의료센터 시설에서 실시되는 특별훈련 의 일환으로 한시적 보건의료행위를 수행할 수 있도록 국방부장관이 개별적으로 허가할 수 있다.

이 조의 실행방식은 필요한 경우 명령으로 정한다.